

C. PCT 1619

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les représentants des membres et des observateurs du *Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* à sa quatorzième session, qui se tiendra sous forme hybride à Genève, au siège de l'OMPI, du lundi 14 juin à midi (heure d'Europe centrale) au jeudi 17 juin 2021.

En raison de la pandémie actuelle de Covid-19 et des protocoles médicaux que le Secrétariat a mis en place pour protéger les participants et le personnel, la présence physique à la session sera limitée et la participation à distance est recommandée. Le nombre de délégués par délégation membre et délégation d'observateur dont la présence sur site sera autorisée dépendra des directives édictées par les autorités suisses pour la période concernée. Veuillez également noter qu'à la date de publication de la présente invitation, des règles spéciales s'appliquent aux personnes entrant en Suisse, qui peuvent inclure des restrictions à l'entrée et l'obligation pour les voyageurs arrivant en Suisse de remplir un formulaire d'entrée, de présenter la preuve d'un test négatif au coronavirus ou d'être placés en quarantaine. Les participants en ligne pourront suivre les débats grâce à l'interprétation et prendre la parole comme les délégués présents dans la salle de réunion.

Le projet d'ordre du jour de la session (document PCT/WG/14/1 Prov.) et d'autres documents de travail sont disponibles sur le site web de l'OMPI à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=62348.

Le Bureau international de l'OMPI saurait gré aux délégations de bien vouloir lui communiquer, d'ici au vendredi 14 mai 2021, les nom(s), qualité(s) et adresse(s) électronique(s) des représentants qui assisteront à la session. À cet effet, les représentants sont priés de s'enregistrer en ligne à l'adresse https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?registration_id=416 en utilisant le code suivant : TG33PU88DS. Ils pourront indiquer sur le formulaire d'enregistrement s'ils participeront à la réunion en personne ou à distance.

/...

Compte tenu des dispositions techniques qui doivent être mises en place pour la participation à distance après la clôture des enregistrements en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement le délai d'enregistrement. Les délégués enregistrés qui participeront à distance seront contactés avant le début de la session au sujet des modalités techniques d'accès à la réunion via la plateforme de téléconférence.

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en compte lors de la désignation des représentants.

Toute question relative à cette réunion peut être adressée au Secrétariat à l'adresse suivante : pct.wg@wipo.int.



6 avril 2021